

1805 14 novembre. Pardevant Dumoulin notaire à Saint-François, Jean-Marie Tonnancour et M. Catherine Pelisser sa femme, vendent à Joseph Badaux un seizième dans la seigneurie de Saint-François des Prés (1) que le dit Tonnancour avait eu d'échange de Marie-Joseph Delorme par acte devant Robin notaire le 25 février 1793.

1806 23 janvier. Pardevant Dumoulin notaire, Louis Gouin échange avec Joseph Badaux : ce dernier passe à Gouin le 1716 qu'il possède dans la seigneurie de Saint-François. Le 25 février 1806, Gouin vend à Henri Rousseau le 1716 ci-dessus.

Simple notes sur les années 1812-1885.

Ma tâche devrait se terminer ici, car les événements qui se sont passés de nos jours ne nous intéressent plus. Je ferai néanmoins des notes, à la suite les unes des autres, qui pourront être utiles à consulter.

Durant la guerre de 1812-5, trois cents Abénakis accompagnèrent les troupes régulières et les milices dans les marches et les combats. La moitié de ces Sauvages gardait la frontière du lac Champlain, où était le major Salaberry, et l'autre moitié servait sous le général Brock au Détroit et à la frontière du Niagara. Partout ces braves se distinguèrent et furent comblés d'éloges.

Le 23 juillet 1812, par devant A. Robin, notaire, Xavier Crevier de St-François vend à Louis Proux un tiers de la seigneurie de St-François, à l'exception de certaines terres mentionnées au contrat. Le 31 du même mois, par devant Joseph Badaux, notaire aux Trois-Rivières, le sieur Joseph-Antoine Crevier de St-François, et Angélique Lemaitre sa femme, vendent au même Louis Proux leurs droits sur la seigneurie de St-François, consistant en la moitié et plus de toute la seigneurie. Le 20 août de cette année-là, par devant Dumoulin, notaire, Marie-Anne Lemaitre-Lottinville veuve de Michel Gill, vend au même Louis Proux tous les droits qu'elle possède dans la seigneurie, du chef de son défunt mari.

Henri Rousseau avait acheté de Louis Gouin, par acte du 25 février 1805, un seizième de la seigneurie de Saint-François. Rousseau étant décédé (son testament est du 25 septembre 1806) sa veuve hérita de ses droits et les transporta à Joseph Mercure son second mari. Elle et lui vendirent à Louis Proux, par contrat devant Dumoulin, notaire, en date du 23 mars 1813.

(1) A cette date, il y avait plus d'un siècle que le nom de Desprès ne s'était pas rencontré dans les papiers que j'ai vus.